

REUNION DU 22/09/2021 – SALLE DES ASSOCIATIONS – 19H00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, pour des raisons sanitaires, à la salle des associations à 19h00, sous la Présidence d'Aurélié Chabenat, Maire de la commune.

Membres présents :

- Mmes Turpin, Noyer-Moreira, Chabenat, Patient-Leleu, Faucheret, Mallet, Sauvage, Villepelet.
- Mrs Obry, Grousson, Pagny, Chabin, Papin, Gilbert.

Membres absents : Jean-François Braquart donne pouvoir à Aurélié Chabenat

Secrétaire de séance : Guillaume Obry

1. Décisions modificatives sur le budget

Transfert d'un montant de 250 € du compte 21311 (travaux mairie) vers le 165 (caution) pour permettre le versement de la caution du grand logement.

Transfert du compte 2132 (budget commerce) vers le compte 2031 (budget frais d'études) pour payer les frais d'études de la CCI du Cher d'un montant de 1800 €.

Le conseil municipal, après délibération, approuve ces deux transferts de compte comme indiqué ci-dessus.

2. Commerce

L'ouverture du commerce est officielle. L'information est d'ores et déjà relayée sur les réseaux sociaux. Il faudrait également diffuser une communication officielle sur PanneauPocket.

Ouverture du bar à compter du 22/09/2021

Ouverture du restaurant + dépôt de pain à compter du 01/10/2021

David Chahine, le gérant de la Maison Chahine, sera ouvert du mardi au samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h00 à 15h00, fermé le lundi.

Il propose une prestation de restauration, de bar, dépôt de pain et vente à emporter sur commande.

3. Vente terrain Véolia

Fin juillet, la Safer a prévenu la mairie de Saint-Palais d'un projet d'acquisition par la société Véolia de 5 parcelles situées sur la commune de Méry-ès-Bois. Ces parcelles, qui jouxtent l'actuel ISDND de Saint-Palais, constituent un terrain non bâti d'une superficie de plus de 48 hectares, classé en zone N de la carte communale de Méry-ès-Bois.

Le prix envisagé pour une telle vente était de 18 000 euros l'hectare alors que les terres sont évaluées par la Safer à 3 500 euros l'hectare.

Les maires de Méry-ès-Bois et de Saint-Palais ont rencontré les responsables de Véolia fin août afin d'obtenir des explications sur les raisons de cet achat et le prix. Il leur a été répondu que l'objectif était d'acquérir de la réserve foncière et se mettre en règle par rapport à l'obligation réglementaire des 200 mètres autour du centre d'enfouissement.

En parallèle, le maire de Méry-ès-Bois, en accord avec son conseil municipal, a demandé à la Safer de préempter ces terres ce qui a été fait le 10/09/2021. Le notaire, l'acheteur et le vendeur ont été prévenus de l'avis de préemption.

La municipalité de Saint-Palais s'associe à la municipalité de Méry-ès-Bois et est défavorable à l'acquisition desdites parcelles par la société Véolia, leur utilisation finale n'étant pas clairement expliquée par le futur acquéreur. La municipalité de Saint-Palais ne souhaite pas qu'une extension de l'actuel ISDND soit envisagée sur ces parcelles à l'issue du bail d'exploitation actuel.

4. Informations communauté de communes des Terres du Haut Berry

Élection du nouveau Président et des 9 Vice-présidents

Christophe Drunat devient président de la communauté de communes des Terres du Haut Berry suite à la démission de Bernard Rousseau en août dernier.

Sur les 9 vice-présidents précédents, 8 conservent leur poste et 1 vice-présidence est remplacée. Il s'agit de la vice-présidente à l'environnement qui est remplacée par Thierry Cosson, maire de Vignoux sous les Aix.

5. Points travaux – matériel – voirie

Les travaux d'agrandissement des toilettes et la pose d'un chauffe-eau électrique à l'école maternelle sont terminés. Ce sont les entreprises Plomberie du Berry et SCR Construction qui sont intervenues sur ce chantier cet été.

Les travaux de voirie route d'Allogny ont démarré en août mais ont dû être stoppés à cause d'une panne matériel puis d'un défaut de personnel. On est toujours en attente de la Colas sur ce chantier.

Les travaux de réfection de la toiture de la sacristie et de la salle des associations par l'entreprise Faller devraient démarrer en octobre.

La porte de la mairie donnant sur le cellier a été commandée et devrait être posée à l'automne par l'entreprise Lebas.

6. Course cycliste Paris Chalette Vierzon

La course va traverser le bourg de Saint-Palais en milieu d'après-midi entre 15h50 et 16h05 le samedi 25 septembre. Il manque quelques signaleurs aux croisements stratégiques.

S'adresser à Jean-Michel Grousseau.

7. Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée dans des conditions sanitaires allégées (protocole sanitaire de niveau 2 sur 4).

Nous accueillons cette année 23 élèves en PS MS (classe d'Anne) et 26 élèves en GS CP (classe d'Aurélien) soit 49 élèves à l'école de Saint-Palais.

La cantine demeure pour le moment dans ses locaux habituels. La fréquentation est en légère hausse par rapport à l'année dernière et approche du nombre maximum de places fixé à 35 enfants. Une réflexion doit être engagée afin d'étudier l'opportunité d'un agrandissement du local cantine.

8. Bibliothèque municipale

Marie-Claude Verney est nommée responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Palais en remplacement de Carine Février.

Le règlement intérieur de la bibliothèque est modifié et actualisé au 30 août 2021. Il y est adjoint le règlement relatif à l'accès à internet ainsi que le coupon d'autorisation parental pour l'inscription des enfants de moins de 14 ans.

Reprise des horaires habituels (à modifier sur le site internet de la commune) :

Lundi 18h30 à 19h30

Mercredi de 15h00 à 16h30

Samedi 10h30 à 12h00

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte uniquement les samedis de 10h00 à 12h00.

La bibliothèque organise le 9 octobre en partenariat avec la médiathèque départementale du Cher son animation « Va y avoir du sport ! » avec Didier Sainjoin qui fera une démonstration d'Aïkido et Aïkiboxing au centre communal à 15h00.

Le samedi 16 octobre, elle organise une dictée pour tous à la salle des associations – heure à préciser

Le samedi 23 octobre, elle organise un concours d'éloquence pour petits et grands à partir de 8 ans – 10h00 à la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.